

POL 228 - CRISES ET ACTION HUMANITAIRE

Automne 2023

Enseignants : Patrick Chabot et Jonathan Kuntz

Horaire : Lundi, de 13h00-15h50

En présentiel : A4-262

Patrick Chabot: Patrick.chabot@usherbrooke.ca

Jonathan Kuntz : Jonathan.Kuntz@USherbrooke.ca

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne au local A4-251)

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

AVIS

Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7).

CIBLE DE FORMATION

Cible 1 - Comprendre le fonctionnement du système humanitaire et acquérir un esprit critique face à l’impact des catastrophes sur le développement humain.

Cible 2 - Acquérir un esprit critique face à l’impact des catastrophes sur le développement humain.

Cible 3 - Développer des habiletés pratiques relatives à l’exécution de projets humanitaires.

Cible 4 - Réagir et intervenir dans des débats entourant des enjeux liés à l’aide humanitaire.

CONTENU DU COURS

Étude du rôle des différents acteurs internationaux dans la préparation, la réponse humanitaire et la phase de reconstruction. Analyse du processus lié aux crises humanitaires issues des conflits ou des catastrophes naturelles. Examen des causes des crises humanitaires, des enjeux de la militarisation de l’aide humanitaire et des nouvelles tendances humanitaristes.

Les catastrophes environnementales, industrielles, humaines, ou encore militaires se succèdent tant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Le début du 21^e siècle se caractérise par la rencontre de différents facteurs aggravant les conditions de vie des populations; diminution des fonds publics, transformations climatiques, multiplication des guerres asymétriques. Les crises humanitaires du début du 21^e siècle ont un impact fort sur les pratiques humanitaires. Les crises sont de plus en plus présentes, elles évoluent et demandent aux acteurs humanitaires d’évoluer avec elles.

Comment les États accueillent-ils les ONG? Quel rôle les ONG doivent-elles jouer dans la diffusion des informations? Quels sont les impacts de la militarisation de l'aide? Ces questions sortent des débats doctrinaux pour venir modifier les connaissances et les attitudes des agents humanitaires.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Le cours est conçu pour fournir aux étudiants une compréhension approfondie des problèmes liés aux crises humanitaires et des compétences nécessaires pour intervenir efficacement dans ces situations. Voici quelques connaissances et compétences clés que les étudiants se verront acquérir :

Connaissance des crises humanitaires : Les étudiants devraient acquérir une compréhension approfondie des différentes formes de crises humanitaires, telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles, les épidémies, les déplacements forcés de population, etc. Ils devraient également étudier les causes sous-jacentes de ces crises et leurs conséquences pour les populations affectées.

Compétences en évaluation des besoins : Les étudiants devraient apprendre à évaluer les besoins des populations touchées par une crise humanitaire. Cela peut inclure des compétences en collecte et en analyse de données, ainsi que des méthodes d'évaluation des besoins en termes d'abris, de nourriture, d'eau, d'assainissement, de soins de santé, etc.

Planification et gestion des projets humanitaires : Les étudiants devraient être en mesure de concevoir, de planifier et de gérer des projets humanitaires efficaces. Cela comprend l'identification des objectifs et des résultats attendus, l'élaboration d'un budget, la coordination des ressources, la gestion des risques, la surveillance et l'évaluation.

Coordination et partenariats : Les crises humanitaires nécessitent souvent une coordination étroite entre plusieurs acteurs, tels que les organismes gouvernementaux, les ONG, les agences des Nations Unies, les forces de maintien de la paix, etc. Les étudiants devraient apprendre à travailler en collaboration avec ces acteurs et à établir des partenariats efficaces.

Gestion des opérations sur le terrain : Les étudiants devraient développer des compétences en logistique, en gestion des ressources humaines, en sécurité et en résolution de problèmes liés aux opérations sur le terrain. Cela peut inclure des aspects tels que le transport des fournitures, l'établissement de camps de réfugiés, la coordination des équipes sur le terrain, etc.

Compétences en communication : Les étudiants devraient être capables de communiquer efficacement dans des environnements complexes et multiculturels. Cela peut inclure la communication avec les populations affectées, la négociation avec les autorités locales, la sensibilisation du public et la collecte de fonds.

Éthique et droit humanitaire : Les étudiants devraient comprendre les principes éthiques et juridiques qui guident les actions humanitaires, tels que la neutralité, l'impartialité, le consentement informé, la protection des civils, etc. Ils devraient également être conscients des défis éthiques auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires sur le terrain.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours est divisé en deux parties.

1. L'enseignement de la première partie (cours 1 à 6) est basé sur des exposés magistraux, complétés par des lectures, des vidéos et des conférences. Ces exposés seront suivis et approfondis par des discussions de groupes. Les discussions seront basées sur les lectures obligatoires des articles contenus dans le recueil de textes. Un examen conclura cette première partie (cours 7).
2. L'enseignement de la deuxième partie (cours 8 à 13) est basé sur des discussion, études de cas, simulation, et travaux d'équipes. Un examen conclura cette deuxième partie (cours 14).

LECTURES OBLIGATOIRES

Recueil de textes sera fourni sur Moodle (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>)

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Les étudiants et les étudiantes seront évalués sur les travaux suivants :

1. Examen individuel écrit sur Moodle à la mi-session et à la fin de la session (60 %).
2. Recommandation individuelle (20 %). Chaque personne devra choisir une crise humanitaire présente. Il faudra présenter la crise, les enjeux, et une recommandation de résolution.
3. Projet de session en équipe (20 %) Ce travail consiste à soumettre une proposition écrite et faire une présentation orale de l'analyse approfondie d'une crise humanitaire qui reprend les données présentées et intègre les notions vues en classe.

Examen mi-session (indiv)	30 %	30 octobre 2023
Recommandation (indiv)	20 %	5 novembre 2023
Proposition de projet (équipe)	20 %	11 décembre 2023
Examen final (indiv)	30 %	18 décembre 2023

DATES IMPORTANTES

Dates importantes	Contenu
Cours #1 - Introduction générale 28 août 2023	Présentation du plan de cours, des évaluations et de la méthodologie de travail. Présentation des outils de travail.
4 septembre 2023	Cours annulé. Fête du travail.
Cours #2 – Histoire, cadre normatif 11 septembre 2023	Présentation de l'histoire du système humanitaire Introduction au Droit International (DIH). L'objectif est de présenter aux étudiants et aux étudiantes les principes généraux du DIH, ainsi que les sources dans lesquelles ils pourront se référer par la suite. Les Conventions de Genève seront présentées avec les dispositions des Nations Unies. Présentation des clusters, et des principaux bailleurs de fonds internationaux.
15 septembre 2023	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. (Les activités retirées ne seront pas facturées).

Dates importantes	Contenu
Cours #3 – Cadre normatif et acteurs humanitaires 18 septembre 2023	Présentation des principaux acteurs humanitaires.
Cours #4 - Militarisation de l'aide humanitaire 25 septembre 2023	Discussion sur la militarisation de l'aide humanitaire et ses implications. Les conflits du Kosovo, d'Afghanistan ou encore de Libye mettent en avant une militarisation croissante des actions humanitaires. Ce cours a pour objet de présenter les enjeux d'une telle militarisation. Les conflits asymétriques qui deviennent la norme depuis la fin de la Guerre froide voient une nouvelle catégorie de belligérant apparaître : un civil armé qui ne répond pas aux critères des Conventions de Genève.
Cours #5 - Causes et facteurs 2 octobre 2023	Présentation des influences et impacts que peuvent avoir les acteurs humanitaires auprès des populations locales. Le cours présentera les différentes manières dont une action humanitaire peut être bénéfique ou dommageable pour les populations aidées. Ce cours va présenter les origines et les impacts des crises humanitaires. La crise sera abordée dans son contexte global. L'objectif est de notamment prendre conscience qu'une crise peut avoir pour origine une cause industrielle est que les conséquences peuvent concerner tous les aspects de la vie civile (environnement, santé des populations, destruction des ressources économiques...).
9 octobre 2023	Cours annulé. Action de grâce.
Cours #6 – Conséquences 16 octobre 2023	Étude des conséquences des crises humanitaires sur le développement humain. Récapitulation des principaux points abordés dans le cours en vue de l'examen de mi-session.
23 au 27 octobre 2023	Semaine de relâche.
Cours #7 – Examen de mi-session 30 octobre 2023	Examen de mi-session sur Moodle.
Cours #8 – Analyse des crises 6 novembre 2023	Comment analyser une crise humanitaire. Compréhension des différentes phases de la réponse humanitaire (urgence, stabilisation, reconstruction). Impact d'une crise à long terme.
Cours #9 – Approche et outils 13 novembre 2023	Présentation du manuel Sphère et des bonnes pratiques recommandées par les principales organisations humanitaires. Plans de communications.

Dates importantes	Contenu
15 novembre 2023	Date limite d'abandon des activités pédagogiques. (Les activités abandonnées sont facturées)
Cours #10 – Enjeux éthiques 20 novembre 2023	Débat et activités éducatives sur les enjeux humanitaires autour des dilemmes et des critiques liés à l'aide humanitaire.
Cours #11 – Communication et humanitaire 27 novembre 2023	Place et rôle de la communication lors d'une crise humanitaire.
Cours #12 – Simulation 4 décembre 2023	Exercice en groupe d'une durée approximative de trois heures.
Cours #13 – Présentation des projets d'équipes 11 décembre 2023	Présentation orale des projets de session préparés par les différentes équipes.
Cours #14 – Examen final 18 décembre 2023	Examen final sur Moodle.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#).

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](http://usherbrooke.ca) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](http://usherbrooke.ca).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Agier, Michel, 2008, *Gérer les indésirables – des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris.

Audet, François, Desrosiers Marie Ève et Roussel, Stéphane (sous la direction de), 2008, *L'aide canadienne au développement*, Les Presses de l'Université de Montréal.

Bettati, Mario, 2012, *Droit humanitaire*, Dalloz.

Bouchet-Saulnier, Françoise, 2006, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Éditions La Découverte.

Breittger, Alexander, 2012, *Cluster Munitions and International Law; Disarmament with a human face?* Routledge.

Cahill, Kevin, 2006, *Au fondement de l'action humanitaire*, NIL.

Claessens, Jacques, 2013, *Qui a dit que nous avons besoin de vous?* Ecosociété.

Conoir, Yvan et Verna, Gérard (sous la direction de), 2002, *L'action humanitaire du Canada, histoire, concepts, politiques et pratiques de terrain*, PUL.

Hatto, Ronald, 2015, *Le maintien de la paix; L'ONU en action*, Armand Colin.

M.Cahill, Kevin (sous la direction de), 2006, *Au fondement de l'action humanitaire*, Laffont.

M.Cahill, Kevin (sous la direction de), 2006, *Le secours humanitaire*, Laffont, Paris.

M.Cahill, Kevin (sous la direction de), 2005, *Traditions, valeurs et action humanitaire*, Laffont.

Marzano, Michela (sous la direction de), 2011, *Dictionnaire de la violence*, PUF.

Mattei, Jean-François, 2005, *L'urgence humanitaire : et après ?*, - Hachette Littérature.

Parsa, Amin, 2017, *Knowing and Seeing the Combatant; War, Counterinsurgency and Targeting in International Law*, Lund University.

Powell, Christopher, 2011, *Barbaric; Civilization; A critical Sociology of Genocide*, McGill-Queen's University Press.

Ryfman, Philippe, 2008, *Une histoire de l'humanitaire*, Repères.

Sassoli, Marco, Bouvier, Antoine et Quintin, Anne, 2012, *Un droit dans la guerre?* CICR.

Tardy, Thierry, 2009, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, Université De Boeck.

Troubé, Christian, 2006, *L'humanitaire en turbulences : les ONG face aux défis de la solidarité internationale*, Autrement Frontières.

Troubé, Christian, 2007, *Les nouvelles famines – des catastrophes pas si naturelles*, Autrement Frontières.

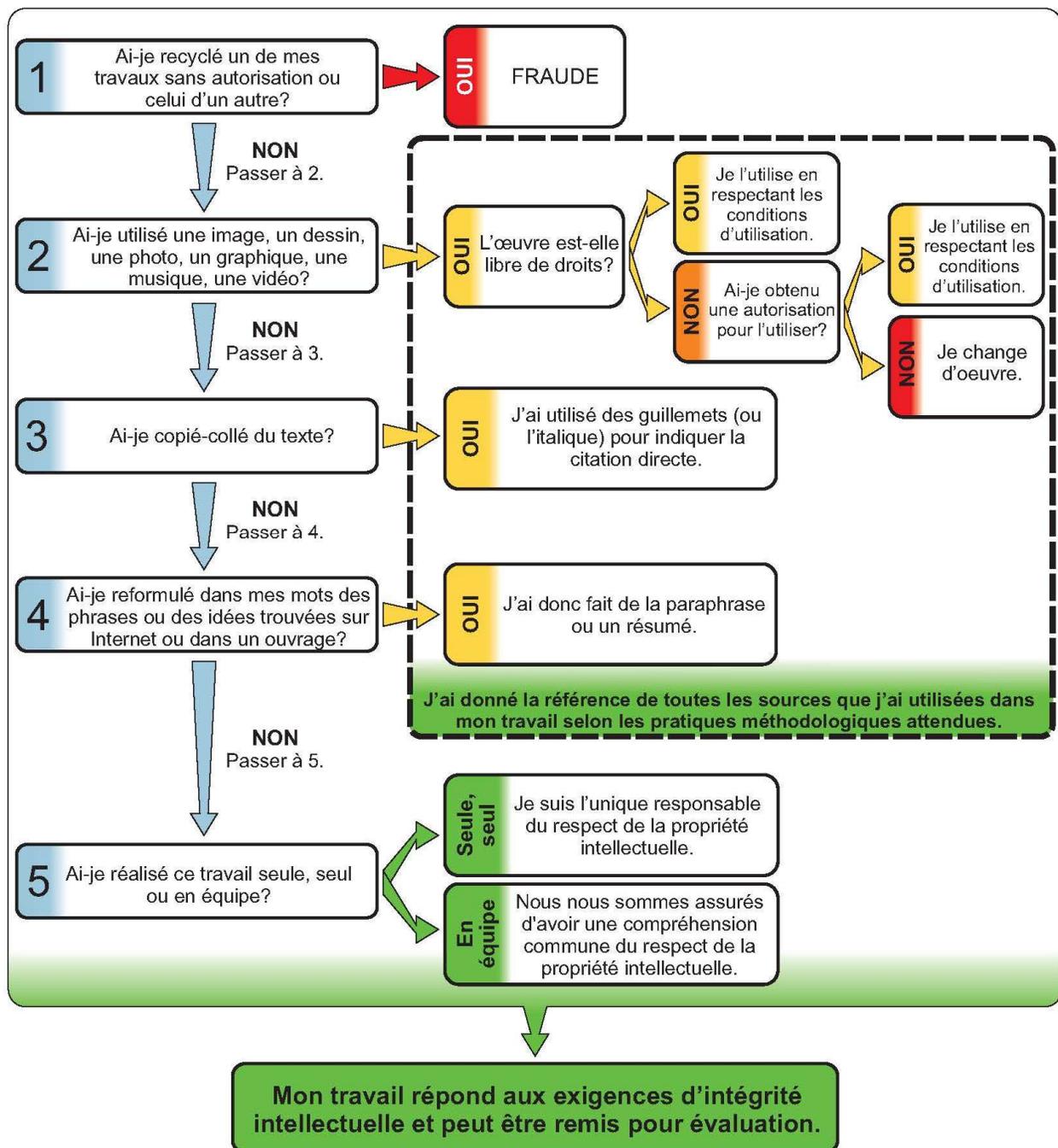
Troubé, Christian, 2008, *Les forcenés de l'humanitaire, les leçons de l'Arche de Zoé*, Autrement Frontières.

Wallerstein, Immanuel, 2008, *L'universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Demopolis.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre. Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources